

MAISON DU TEMPS LIBRE
TARIFS DE LOCATION DE SALLE

Dernière actualisation : novembre 2016.

PERSONNEL MIS A DISPOSITION		<i>ASSOCIATIONS partenaires, subventionnées et/ou conventionnées par la Ville de CUCQ</i>			<i>Autres ASSOCIATIONS sises sur la commune ou extérieures à la Ville de CUCQ</i>		
SANS PERSONNEL		1 GRATUITE PAR AN PAR ASSOCIATION * (en dehors de l'assemblée générale annuelle)			ASSEMBLEE GENERALE DE CO-PROPRIETE : 190 € /jour SEMINAIRES / SALONS / EXPOSITION / GALAS ... : 380 € /jour		
		LOCATIONS SUIVANTES : 120 € / jour			ASSEMBLEE GENERALE ASSOCIATION : 190 € / jour		
AVEC PERSONNEL (pour gestion des équipements d'éclairage et de sonorisation)	Tarif horaire	1 salarié	2 salariés	3 salariés	1 salarié	2 salariés	3 salariés
	En semaine	15.00 €	30.00 €	45.00 €	20.00 €	40.00 €	60.00 €
	Samedi, dimanche et jours fériés	25.00 €	50.00 €	75.00 €	30.00 €	60.00 €	90.00 €
	Nuit (de 22h à 7h)	30.00 €	60.00 €	90,00 €	35.00 €	70.00 €	105.00 €
Forfait pour remise en état de la salle (location avec ou sans personnel)	Jour	15.00 €	30.00 €	45.00 €	20.00 €	40.00 €	60.00 €
	Nuit	30,00 €	60.00 €	90,00 €	35.00 €	70.00 €	105.00 €

* Valable pour les associations sportives notamment. Les associations ayant vocation à animer la commune (Office de Tourisme, Rencontre et Loisirs, Partage Evasion, Foyer des Prés Lenclos ne sont pas concernées par cette réserve).

Toute manifestation organisée en dehors des horaires habituels d'ouverture de la MTL est considérée « en heures supplémentaires » avec ou sans mise à disposition de personnel(s).

Dans certains cas bien spécifiques, **la gardienne n'interviendra que pour l'ouverture et la fermeture des portes** (en cas de location sans personnel) **mais les horaires devront être scrupuleusement respectés.**

Les tarifs indiqués s'entendent « **charges incluses** ».

Toute heure entamée est impérativement **due** (aucune dérogation ne sera acceptée).

La gestion des matériels et équipements d'éclairage et de sonorisation ne peut être assurée que par le personnel de la Maison du Temps libre. L'association ou structure utilisatrice peut cependant apporter son propre matériel. **La Municipalité décline toute responsabilité en cas de dommages ou vol.**

Le coût horaire de mise à disposition de personnel est **révisable d'une année sur l'autre.**

Un **forfait « heures de nettoyage »** sera appliqué en fonction du nombre de personnels réservés. Il sera appliqué également au tarif de base (**jour ou nuit**) en cas de location de salle sans mise à disposition de personnel. Le coût prévoit l'entretien de la salle, des sanitaires, du hall et des abords extérieurs.

Une caution de **100 €** pour les associations communales et de **150 €** pour les associations extérieures à la commune sera exigée à la réservation de la salle.

Une **facture** sera établie à l'issue de la manifestation, payable par chèque, à l'ordre du Trésor Public.

Le présent document est annexé au règlement intérieur de la MDTL et adressé aux associations utilisatrices.

<u>Tarifs de location de la salle de danse</u>	ASSOCIATIONS partenaires, subventionnées et/ou conventionnées par la Ville de CUCQ	Autres ASSOCIATIONS sises sur la commune ou extérieures à la Ville de CUCQ
A l'heure	8. 00 €	20. 00 €
A la journée * (dans le respect des horaires d'ouverture de la MTL)	56. 00 €	140. 00 €

* A noter que toute association organisant une manifestation avec **droit d'entrée** (visiteurs ou spectateurs) devra s'acquitter d'une redevance de location de salle.